

Brahim Khetiri
Doctorant, Université de Biskra



Résumé: Notre participation à l'élaboration du lexique Algérie ou inventaire des particularités lexicales du français parlé et écrit en Algérie nous donne l'occasion de dire comment cette image s'est construite à partir de notre connaissance de la variété de référence, complétée par une connaissance intime d'un usage local, celui de l'Algérie. A quoi il faut ajouter l'existence de premières descriptions (Lanly et Debov) du français utilisé en Algérie, renfermant des lexies à forme française et des lexies à forme non française, avant et après l'indépendance du pays.

Mots-clés: Particularités lexicales - dictionnaire différentiel - français d'Algérie - algérianisme.

Abstract: My contribution in the elaboration of the lexicon or the inventory of lexical particularities of the spoken and written French in Algeria represents an opportunity for me to say, better than I have ever done, how this image has been shaped in my mind from my knowledge of the variety of references, completed by an intimate knowledge of the Algerian local usage. To what must be added the existence of primary descriptions (Lanly and Debov) of the French used in Algeria, including French and non-French lexis, before and after the independence of the country.

Key words: Lexical particularities - differential dictionary - Algerian French - Algerianism.

المخلص: إن مشاركتي في إعداد المعجم اللغوي لجرد المفردات الفرنسية المنطوقة و المكتوبة في الجزائر منحنتي فرصة للحديث عن الموضوع، أكثر مما سبق. وكيف أن هذه الصورة قد نشأت و تشكلت انطلاقا من معرفتي للمرجعية المتنوعة التي اكتملت بمعايشتي عن قرب للإستعمال المحلي للغة الفرنسية في الواقع الجزائري. دون أن أنسى وجود عمل وصفي أولي (من قبل لوني و ديبوف) خاص بالفرنسية المستعملة في الجزائر قبل و بعد الإستقلال من مصطلحات و مفردات ذات شكل أو صياغة فرنسية و أخرى غير فرنسية بالمرّة، هذا من جهة.

الكلمات المفتاحية: معجمية خاصة - قاموس مميز - فرنسية الجزائر - التجزؤر .

En Algérie, comme d'ailleurs dans tous les pays maghrébins, le dictionnaire reste le reflet fidèle et exhaustif de la langue française. En ce qui concerne la description du français en usage en Algérie, on peut citer des descriptions antérieures de Lanly, 1962 (Le français des pieds-noirs) donc très anciennes puisqu'elles datent du temps où le français était considéré comme la langue officielle, et celle de V. Debov, plus récente (les années 80), qui représente un

inventaire dans lequel l'auteur a relevé toute déviation par rapport au français de l'école.

Notre participation au français des dictionnaires nous a permis de nourrir une vision nouvelle ou enrichie à propos de nos recherches sur les particularités lexicales du français d'Algérie, exonéré de la norme scolaire. L'image qui en a émergée lors de ce travail s'est construite à partir de notre connaissance de la variété de référence, transmise depuis la colonisation par l'école, et ce en rapport avec un usage, circonscrit dans une ville (Biskra) et/ou un pays, qui s'impose au fil des ans.

Il s'agissait d'abord de vérifier si les lexies figurant dans les premiers inventaires (de Lanly et Debov) et de l'inventaire actuel étaient et sont encore usitées, de délimiter celles qui avaient disparu de l'usage et d'introduire celles qui étaient et sont apparues entre temps ou avaient échappé à la vigilance des descripteurs d'hier et d'aujourd'hui.

Dans ce sens, une analyse des unités retenues quant à leurs sens, leurs emplois, leurs fréquences..., s'impose, de même pour les critères qui ont présidé à la sélection des particularités retenues dans cet inventaire notamment le cas de l'emprunt, et de son traitement lexicographique, qui représente 63% du total des lexies présentes dans l'inventaire.

Enquête descriptive sur le lexique du français tel qu'il se vit et se transforme dans le pays : les particularités décrites, repérées et inventoriées selon les méthodes lexicographiques. Reste que cet inventaire descriptif, non normatif, ne prétend guère à l'exhaustivité, étant conscient qu'il comporte des lacunes, par exemple pour exemple le registre oral, qui reste difficilement accessible.

Enfin, le corpus lexical décrit les tendances propres au français dans son implantation actuelle à partir d'un exemplier fondé sur un corpus traité aux fins de l'analyse et de l'illustration lexicographique.

Tout commence par un nombre de lexies ponctuées par des attestations que notre directeur de recherches, A. Queffélec, nous a soumis pour un "toiletage", dans le cadre de la préparation d'un DEA à l'Université d'Aix-en-Provence: plusieurs centaines de mots relevés dans des journaux, œuvres littéraires, documents officiels algériens que je retrouvais pour la première fois pour certains d'entre eux.

De prime abord, pour l'enseignant de langue dans un lycée d'Algérie que nous étions, natif de France et fruit de l'école algérienne qui dispensait à notre sens un enseignement du français très proche du français de référence, désormais FrR, ayant suivi une scolarité où l'on apprenait le français selon la norme scolaire et ayant été exposé dès notre enfance à un français proche du français de référence, notre réaction à ce premier contact avec le français d'Algérie fut celle de tout enseignant de langue, à savoir tenter de le rendre en conformité ou en adéquation avec la langue de référence, voire celle parlée par les natifs, de plus enseignants français.

Ce français, qui nous a paru fautif, et qui était employé consciencieusement et volontairement par ces auteurs, était différent de celui de France, comme on le retrouve par exemple dans des œuvres littéraires francophones lorsqu'il s'agit de montrer que le personnage pense différemment et parle la langue pas tout à fait comme le ferait le natif en français.

Une maîtrise approximative de la langue du colonisateur peut aussi être invoquée dans ce type de situation d'écrit. Enfin, c'était une occasion à l'époque et même aujourd'hui, pour les écrivains, les journalistes et les couches lettrées, pour ne parler que de ceux-là, de montrer que cet emploi particulier de la langue française traduit des réalités culturelles différentes de celles de France.

Et ce comme s'il n'y avait et qu'il n'y a toujours qu'un français unique et identique pour tout individu censé parler ou écrire cette langue, dite de Voltaire. La paternité ci-contre montre bien que par-ci ou par-là, les locuteurs sont contraints de l'utiliser comme cet illustre et auguste écrivain.

Partant de là, et si on a à l'esprit le FrR, toutes les attestations relevées dans la presse et œuvres littéraires par V. Debov dans son long corpus ne peuvent guère être classées dans la catégorie des fautes.

C'est à partir de là et avec l'apport de A. Queffélec que notre réflexion sur cet emploi particulier du français par les Algériens va s'organiser autour des questions suivantes :

- peut-on appréhender et expliquer le recours à la néologie dans le français parlé et écrit en Algérie ?
- les termes provenant des idiomes locaux sont-ils intégrables dans la langue d'accueil ?
- existe-t-il une variété de français propre à ce pays : l'Algérie ?

Variété de Français en Algérie ?

Devant des exemples comme « marché des dattes » à la place de « marché aux dattes » ; « sortir à la retraite » au lieu de « partir à la retraite » ; il nous fallait vite distinguer la faute du particularisme en partant du corpus en notre possession.

Reste qu'entre « français en Algérie » ou « français d'Algérie », il nous était difficile alors d'opter pour l'une des deux appellations, de considérer celle qui était la appropriée à ce français à coloration verte, blanche et rouge, couleur de l'emblème algérien.

Notre tâche première était de commencer le toilettage du long corpus en :

- sélectionnant les entrées,
- classant les lexies,
- transcrivant phonétiquement les formes problématiques et inconnues du français standard,
- définissant les lexies complétées par des exemples écrits et/ou oraux,
- marquant linguistiquement les lexies retenues dans cet inventaire.

Une des difficultés fut de transcrire phonétiquement toutes les lexies d'origines non gallo-romanes afin de permettre aux Français natifs de pouvoir les prononcer tout au moins correctement. Là, nous nous sommes retrouvés en face des termes qui possèdent une matrice phonétique différente en certains points de celle du français. Une des questions qui nous était venue à sa suite à l'esprit : est-ce que cette variété de français était en train d'enrichir la matrice phonétique du FrR ?

La seconde question qui en a découlé était si les termes provenant des langues locales constituent une partie intégrante de ce français.

L'identification d'un algérianisme, ou particularité du français d'Algérie par comparaison avec le FrR, s'est faite à partir principalement d'un élément important : la forme. C'est à partir de celle-ci que nous avons pu procéder à toute description ou recherche.

L'examen des particularités algériennes relevées par nos soins permet de distinguer deux formes de lexies: celles à forme française et celles à forme non française. Sous la première catégorie se regroupent toutes les particularités d'origines gallo-romane qui font partie du fonds lexical du français des dictionnaires et dans la seconde toutes les lexies autres que celles citées.

En conséquence, l'appellation de particularité lexicale propre à telle variété de français est-elle en relation directe avec son emploi en Algérie par rapport au français utilisé en France ? L'ensemble des termes décrits dans l'inventaire constituent-ils une variété de français endogène ? Et ce tout en prenant pour base de comparaison les dictionnaires de français réalisés en France qui restent la référence pour vérifier l'appartenance d'un terme à la langue française contemporaine en usage dans la totalité de l'aire francophone.

De là, peut-on considérer toute unité lexicale du "corpus Algérie" de forme française ou non française dont l'emploi n'existe guère ou qui diffère du FrR comme un algérianisme appartenant au français utilisé en Algérie ?

En revanche, le caractère spécifique d'un emploi dans ce français reste certes nécessaire et suffisant mais il n'est pas possible de juger de l'exclusivité d'un emploi tant qu'il n'y a pas de comparaison avec d'autres inventaires maghrébins.

Pour l'axe différentiel, les lexèmes retenus dans l'inventaire après "toiletage" sont ceux qui :

- n'existent pas dans le FrR, à l'exemple des créations lexicales de base française en utilisant la : préfixation, suffixation, composition,
- existent dans le FrR mais possèdent un ou d'autres sens, comme la néologie sémantique avec les : transfert de sens, restriction de sens, extension de sens, métaphorisation,
- existent dans le français mais possèdent un comportement grammatical original, comme les particularités morpho-syntaxique tel qu'un changement de genre, de nombre, de catégorie, de combinatoire verbale,
- enfin présentent une particularité touchant le registre d'emploi, le domaine d'emploi, la fréquence et la connotation.

En ce qui concerne le contexte algérien et comme le souligne Y. Derradji :

« L'écart n'est pas perçu par le sujet parlant comme une faute par rapport aux règles normatives mais plutôt comme une façon d'être, une volontaire affirmation de soi

qui se réalise par l'exercice d'un travail sur toutes les potentialités de la langue française. » (2004 : 15)

Ainsi et comme le souligne G. Mannesy, tout discours produit par un sujet parlant :

« ne peut effectivement se faire en dehors d'une situation sociale, économique, culturelle et politique partagée par des sujets parlants, liés et unis par des intérêts communs et se reconnaissant » (In Y. Derradji 2004 :15-16)

Pour Y. Derradji le particularisme lexical ou les particularités d'une variété linguistique propres à une communauté linguistique « sont perçues par la majorité des membres de cette communauté comme la manifestation d'une identité culturelle et sociale bien particulière. » (2004:15)

Le particularisme lexical, dans le contexte du français en usage en Algérie, est pour Derradji Y :

« ... un mode d'expression ou un usage (du lexique entre autres) de cette langue qui puise sa normalité du sentiment collectif partagé par l'ensemble des membres de la communauté linguistique à propos d'un écart référentielle. » (2004:15)

Il n'en demeure pas moins que les particularités de forme française dont le nombre est très important et dans un pays qui sacralise l'écrit sont considérées par la grande majorité des Algériens comme des termes français appartenant donc au FrR. Le particularisme pour les lexies de ce type n'est vu comme tel que par une élite francophone constituée d'universitaires dans la plus grande partie de sa composante humaine et maîtrisant de surcroît parfaitement le français de France.

Pour l'axe historique, ce classement permet de répondre à la question : « d'où provient cet emploi ? ». Ces emplois peuvent être rattachés à l'une des catégories suivantes : archaïsmes, innovations, arabismes, berbérismes, anglicismes. Ce classement fondé prioritairement sur le signe linguistique a une visée dictionnaire où il faut sélectionner les lexies, structurer les articles, rédiger les définitions, etc.

Dans un autre registre, la majorité des algérianismes retenus dans notre corpus de 1994 avaient une forme non française ou tout simplement provenaient des langues locales l'arabe et/ou le berbère. Ce fort taux désignant les lexies provenant des idiomes locaux a été, en ce qui nous concerne, le «catalyseur» à une réflexion sur la présence de ces termes dans le français utilisé en Algérie et par des Algériens qui représentent de nouvelles formes linguistiques (et donc de nouveaux sens) dans leurs environnements syntaxiques et dans les classes paradigmatiques, où même des termes les plus généraux du lexique du français de référence se retrouvent à formuler un sens nouveau conformément à la nouvelle réalité socioculturelle.

C'est donc en voulant, d'une part, comprendre pourquoi ce français emprunte des termes aux langues locales, puis examiner les processus que développent le système d'accueil (le français) pour les intégrer, et, d'autre part, déterminer

l'utilisation de ces termes voyageurs par des utilisateurs algériens d'autre part, que s'était concrétisé notre travail, éclairé en cela par l'apport non négligeable de Y. Derradji sur les conditions d'apparition de cette variété algérienne de français :

« la communauté linguistique algérienne d'expression francophone affiche un tant soit peu son autonomie par rapport aux normes académiques en faisant valoir la prépondérance d'un usage légitime, d'une norme locale. Celle-ci se constitue en tant que particularisme, comme un signe distinctif spécifique -intrinsèque- qui se manifeste sur le plan du corpus de ce français régional d'Algérie, par des marqueurs spécifiques qui peuvent toucher même la structure de cette langue et surtout par une importante néologie tant sémantique que lexicale.» (2004:16)

Notre travail a donc consisté au départ à supprimer les particularités lexicales négatives, imbu de l'idée qu'un mot n'est français que s'il est inscrit aux dictionnaires de Paris. Notre préoccupation était tout d'abord de remplacer les termes hybrides ou qui proviennent des langues locales (arabe et ses variétés et / ou berbère et ses variétés aussi) par leurs équivalents français.

Dans le contexte algérien où des langues différentes sont en contact, l'emprunt aux idiomes locaux, tout en étant tout à fait ordinaire, mérite qu'on s'y attarde un instant pour réfléchir sur les termes qui sont nécessaires pour exprimer une *realia* locale.

En effet, on emprunte ce dont on manque. L'emprunt se justifie en principe par un besoin; la réalité et la force du besoin linguistique sont à l'origine de tout emprunt. L'emprunt de nécessité ou nécessaire signifie que la communauté linguistique accepte la notion ou l'objet avec le nom étranger qui l'accompagne. A cette fin, il permet aux usagers de communiquer et parallèlement ne suscite aucune passion. Dans le cas contraire, le sujet parlant recourt à un procédé périphrastique, une traduction ou un procédé de simplification.

L'emprunt devient ainsi nécessité quand il désigne des réalités culturelles algériennes que la langue française ignore. Les locuteurs francophones au besoin empruntent des termes ou concepts en lieu et place d'une périphrase, procédé, qui se justifie soit par «un souci de clarté [soit par] paresse de l'écrivain.» (L. Deroy, 1956 :139)

D'ailleurs même les puristes français reconnaissent avec raison le besoin que le système linguistique manifeste en présence d'un emprunt lexical quand il « remplace une périphrase gauche et lourde.» (Ibid, p.167)

Emprunt justifié, c'est à dire un terme local pour désigner les objets de la vie courante, l'alimentation, la faune et la flore, qui possède de fortes chances d'être intégré dans le système linguistique français en général et français régionaux ou endolingues en particulier. Pour ce, je citerai comme exemples : *Chakhchoukha* : plat traditionnel composé de morceaux de galette assaisonnés avec de la viande de mouton et des épices ou *Dégla* : datte sèche.

Concernant les emprunts qui ne sont pas nécessaires et que les linguistes considèrent comme «facultatifs» ou «de luxe », c'est-à-dire des emprunts lexicaux inutiles parce qu'une « désignation existe ou est possible dans la

langue emprunteuse.» (L. Deroy, 1956 :172). Dans ce cas précis, il n'y a pas de besoin matériel à emprunter des mots ou concepts aux langues concurrentes dans le champ linguistique vu que ces lexèmes ont des équivalents en français de référence. Mais Y. Derradji (1999 :72) remarque que dans certains cas «l'équivalent de langue française ne reflète que de manière très imparfaite la réalité désignée ou le référent dénoté.»

Pour illustrer son assertion, il cite l'exemple de *moussebel* qui a comme équivalent dans la langue française: «maquisard», alors que pour un sujet algérien on est en présence de deux sèmes: «don de soi» et «sacrifice» pour une cause noble. L'auteur estime que s'il n'y avait pas nécessité de désigner « l'élément référentiel par le mot arabe, l'emprunt n'existerait pas.» En revanche, un autre besoin, affectif selon L. Deroy, est aussi à prendre en considération. Ce besoin englobe certains cas d'emprunts très près de l'utilité matérielle et d'autres qui en sont aussi éloignés.

En revanche, L. H. Gray cité par L. Deroy (1956 :172) explique cette attitude par le fait « que tout mot emprunté l'est pour une raison qui semble bonne et suffisante à l'emprunteur.» Ainsi les signifiés employés possèdent chacun un signifiant en français, au lieu de l'employer, les locuteurs bilingues empruntent le signifiant arabe ou berbère.

Plus pragmatique, D. Gaadi (1995 : 134-135) qui a travaillé sur le français en usage au Maroc explique ce comportement par une économie dans la communication : Lorsque l'équivalent français est composé de 2 mots et plus, le sujet emprunte alors le signifiant composé d'un mot simple comme *Sni* au lieu de « plateau en cuivre » ou *Haiik* au lieu de « longue pièce d'étoffe rectangulaire » dans laquelle se drapent les femmes musulmanes.

Ou bien par une nuance de sens, le mot en langue française n'ayant pas exactement le même sens que celui en langue arabe. A titre indicatif les lexèmes tels que *Hogra*: iniquité, humiliation ou *Ouma* : ensemble de la communauté musulmane.

L'emploi de ces lexies empruntées aux langues locales en lieu et place de leurs équivalents en français sert à nos yeux à renvoyer peu ou prou à la réalité algérienne que tout emprunteur potentiel tente de dénoter avec pour seul souci de pénétrer dans l'esprit de l'auditeur ou du lecteur, lui aussi algérien.

En fait, tout commence par l'emploi d'un mot d'une des langues locales dans le système linguistique français, ensuite la nécessité de lui appliquer toutes les ressources propres à la langue d'accueil s'impose. Notons que l'emprunt aux langues concurrentes dans le contexte algérien se fait d'abord à l'arabe classique, langue liturgique (du Coran et de l'Islam), et qui sert à transposer des réalités religieuses. Toutefois certains emprunts peuvent se rapporter à d'autres domaines puisque cette langue est par ailleurs utilisée dans tous les secteurs de l'Etat (administration, domaine officiel, école...), dans les mass-médias, dans la production littéraire, etc.; en définitive là où n'est pas toléré l'usage de variétés dialectales. Langue officielle du pays, elle assure aussi l'unité nationale en dominant les variétés de l'arabe dialectal.

Pour ce qui est des emprunts à l'arabe dialectal, idiome commun aux Algériens qui assure en l'occurrence la communication à grande échelle, ils concernent en premier lieu la vie socio-culturelle des Algériens; il arrive aussi qu'ils alimentent subsidiairement le champ sémantique de la religion musulmane.

Il y a enfin les emprunts au berbère, attesté au Maghreb depuis la préhistoire, et dont l'usage traduit la volonté des sujets bilingues de sauvegarder leur identité linguistique et culturelle. Tout en étant rares dans la presse écrite et la littérature, les berbérismes dans le français d'Algérie sont cantonnés dans le domaine identitaire et culturel ou de l'environnement.

Il reste cependant à notre sens à corriger tout emploi considéré par l'usage comme «fautif» de termes de forme gallo-romane qui par ailleurs n'existent guère dans la langue française comme les néologismes formés sur le modèle du FrR par dérivation ou par composition, tel chauffeur de taxi et non taxieur.

Enfin à ne point cautionner l'emploi de certains mots présents dans le français de référence mais en leur en attribuant un que ne lui connaît pas un Français natif. ex : *devanture* qui signifie dans le FrR : *façade d'une boutique* et qui a le sens d'*espace qui se trouve devant une vitrine d'un magasin, d'une boutique*, dans le français employé localement.

Pour revenir à notre attitude au début la notre recherche, notre vœu premier était de rendre ce français semblable à celui de l'Hexagone voire parfois à celui que nous avons appris à l'école algérienne des années soixante et soixante-dix et que nous enseignons désormais aux jeunes Algériens.

Ce français d'un corpus montré était le travail d'un linguiste V. Debov lequel avait relevé toutes les attestations déviantes du français vis-à-vis de ce qu'il avait si bien appris à l'école. Ces attestations provenant globalement d'écrits littéraires ou/et journalistiques algériens ceci donnait certainement de la crédibilité à l'usage de cette langue de l'ancien colonisateur aux yeux des locuteurs de ce pays.

Partant de ce constat, nous nous étions assigné comme objectif et ce conformément aux travaux de l'I.F.A (Inventaire du Français en Afrique) et de l'I.F.M (Inventaire du Français au Maghreb) de recenser les lexies présentes dans ce français en vue de procéder à un inventaire des particularités du français parlé et écrit en Algérie. La vision lexicographique était prédominante à l'époque.

Quant à aujourd'hui, nous voyons en ce français d'Algérie, constitué d'un continuum de variétés, un apport des plus précieux au français de France et nous croyons de surcroît que la francophonie n'est pas l'apanage des institutions mais des peuples. Ceci dit, le français, langue que nous possédons en partage, nous l'avons rendu nôtre donc propre à tout pays constitutif de l'aire francophone avec en prime un apport considérable au lexique français dans les pratiques linguistique par lesquelles les locuteurs incrustent en son sein toutes les cultures afférentes aux divers peuples constituant la francophonie.

Les locuteurs francophones apprivoisent le système linguistique français en le rechargeant « à la fois de sens spontanés, intentionnels, presque raisonnés qui viennent se superposer à la lexie, comme une valeur ajoutée au(x) sens déjà

existant(s) en français autochtone. » (A.-B. Edema, in Cherrad-Benchefra, 2004:28)

L'appropriation du français passe par la nécessité de rendre cette langue conforme à la vision des Algériens et pour ce qui nous concerne, afin d'exprimer ce que tout un chacun ressent, pense, voit...en tant qu'individu dans une langue qui n'est guère sa langue maternelle. Résultat : un français serti de lexies provenant des langues vernaculaires (arabe et/ou français) enrichi et non chargé par les différents apports lexicaux.

Les variétés du français hors de l'Hexagone, souligne Y. Cherrad-Benchefra :

« ne peuvent plus être vues comme des réalisations plus ou moins déviantes par rapport au bon usage censé être de France codifié dans les grammaires et répertorié dans les dictionnaires, ou par rapport à un usage moins classique, mais qui resterait strictement hexagonal » (2004 : 29-30).

En plus des productions comportant des éléments qui appartiennent au FrR, sans aucune appartenance sémantique, il y a les termes qui proviennent des langues locales. Ces lexies sont constituées d'emprunts aux langues locales.

Selon F. Benzakour F., l'emprunt se signale de diverses manières :

- A l'écrit : par des signes typographiques (des guillemets, caractères gras ou italiques, parenthèses); par une note explicative en bas de page ou entre parenthèses après le mot.

- A l'oral : par une traduction ou périphrase équivalente.

Il arrive que l'emprunt soit pris tel quel : sans signe particulier mais surtout sans modification. Comme dans : « Ton grand-père *El Hadj* » (personne ayant accompli le pèlerinage à la Mecque). Ou bien qu'il subisse des transformations conformes au système d'accueil. A l'exemple du verbe : *hidjabiser* la femme (action de faire porter le hidjab (voile islamique)).

Le recensement de ces variantes lexicales a mis au jour des mots voyageurs qui s'étendent ou débordent même l'espace maghrébin en réapparaissant dans le français de France tels par exemple : gourbi, caïd, ... bled.

Il convient de rappeler que lorsqu'un terme exprime des réalités qui n'ont pas leur équivalent dans la langue française, L. Guilbert (1975 : 92) parle de « xénisme », catégorie qui comprend «les noms propres, patronymes, noms géographiques de fleuves, villes» et de « pérégrinisme », terme qui désigne la phase d'installation du néologisme dans le système d'accueil jusqu'à ce qu'il ne soit plus perçu comme étranger.

Concernant notre contribution, elle s'inscrivait dans le courant des recherches sur les particularités lexicales du français en Algérie, notamment en vue d'une application dictionnaire.

Ce français où les véritables emprunts et le dérivé hybride (lexie à radical arabe ou berbère combiné à un préfixe ou suffixe français) résultat de l'interférence du français avec les langues locales ont constitué une de mes préoccupations majeures. Ceci a tout au moins nécessité :

- l'identification des emplois caractéristiques de ces items,
- l'étude de leur comportement fonctionnel dans le discours,
- la recherche de l'origine de ces items présents dans le français utilisé dans ce pays et par des locuteurs francophones.

Nous citerons pour exemple quelques emprunts, qui pour L. Guilbert, ne sont pas des xénismes parce qu'ils sont introduits tels quels dans la langue emprunteuse et n'ont surtout pas d'équivalents en FrR : *Legmi* (sève de palmier), *aïn* (mauvais sort), *achoura* (fête religieuse musulmane).

La pression normative s'est relâchée au sein de ces institutions algériennes ce qui a fait dire à Cherrad Y. comme à tant d'autres linguistes que cette norme (endogène s'entend) devrait servir de support à l'enseignement de cette langue. Reste que certains linguistes algériens ou étrangers voient dans un terme comme *cycliste*, doté d'un sens nouveau dans le français d'Algérie et qui signifie « réparateur ou vendeur de bicyclettes et de motocyclettes » non pas une particularité de ce français endogène mais plutôt un homonyme, donc investi d'un sens nouveau.

Ce qui nous renvoie à la distinction entre l'homonymie et la polysémie qui reste arbitraire et indéterminée. L'arbitraire de cette distinction se traduit par les divergences de classements des différents dictionnaires. Aïno N. Salminen parle des dictionnaires qui maximalisent l'homonymie en assignant une entrée séparée à chaque distinction de sens et de ceux qui maximalisent la polysémie.

Conclusion

L'emploi de mots provenant des langues locales (à forme non française) n'est guère ornemental mais reste bien profond. Deux raisons peuvent à notre sens expliquer ce procédé linguistique:

1. Le contact des langues a favorisé les échanges entre les langues qui véhiculent les différentes cultures du pays,
2. Les domaines pourvoyeurs de termes tels la religion, la culture..., spécifique à l'Algérien véhiculent des réalités qu'on ne peut transmettre sans recourir à ces termes issus des langues locales pour les insérer dans le français. Ce français à coloration algérienne dans la plus grande partie de sa composante humaine accélère l'intercompréhension entre les francophones de ce pays.

Depuis l'indépendance de l'Algérie, le français, langue principalement transmise par l'école, s'enrichit continuellement au contact des réalités algériennes et des langues sollicitées par les locuteurs francophones tels l'arabe classique, l'arabe dialectal et subsidiairement le berbère.

Ainsi, les emprunts lexicaux servent à désigner des *realia* sociales, politiques ou culturelles étrangères à la civilisation de l'ancienne colonie. Des *realia* difficiles à réaliser en FrR font que l'usage de cet idiome introduit une lexie empruntée à une des langues locales comme si c'était un mot français. On dit que c'est donc pour un besoin, voire une nécessité de communiquer que le français local

emprunte aux idiomes locaux et ce à différents niveaux de la sphère culturelle matérielle comme le souligne W. Bal.

Les emprunts principalement constitués de lexèmes gèrent pour la circonstance les problèmes posés par l'expression du sens. Cependant, ces lexèmes sont observables pour leur grande majorité dans des domaines tels l'administration, la presse et la littérature d'expression française.

L'emploi en revanche de termes à forme française présents ou non dans le français de référence montre le privilège que s'octroie l'Algérien qui parle et écrit cette langue. Il façonne désormais le français aux besoins de la communication. Des mots comme « ambulante » et « administratif » qui sont des adjectifs sont employés comme substantifs ; « affairisme » qui est terme à connotation péjorative devient neutre dans le français endogène. Une situation qui illustre parfaitement l'appropriation d'une langue, qui fut certes combattue à travers la présence des soldats français sur le sol d'Algérie à une époque donnée, mais utilisée présentement pour exprimer par des Algériens ce qui est algérien, arabe, berbère et musulman à l'attention d'un autre Algérien ou étranger.

Nous considérons à l'instar de Y. Derradji que la variété de français utilisée en Algérie :

« se constitue par l'ensemble des traits distinctifs constituant son caractère régional. En d'autres termes c'est la variété linguistique d'une communauté linguistique qui se particularise surtout par une double distinction : elle a en partage avec d'autres communautés linguistiques (maghrébine...) la norme référentielle qui est le français standard et un usage particularisant fonctionnant comme une norme linguistique locale, endogène, répondant beaucoup plus à des considérations idéologiques de rapport à la langue et à la culture françaises car cette langue et cette culture s'inscrivent dans un environnement plurilingue et pluriculturel dominé par l'arabe dialectal, le principal véhiculaire qui sert aux besoins de la communication et des échanges interpersonnels. » (2004 : 16)

Dans un autre registre, les journalistes, les écrivains algériens d'expression française et même les enseignants de français utilisateurs attirés d'une variété mésolectale du français ont intériorisé des unités lexicales d'origine française, arabe et/ou berbère dans ce français d'Algérie. Les nombreuses études sur le lexique, par exemple, dans les pays africains montrent que le français mésolectal d'Afrique se présente selon M. Daff, cité par Y. Cherrad-Bencheffra, comme un mélange de formes attestées en français standard (africanismes sémantiques) et de formes néologiques (africanismes lexématiques : formations locales et emprunts) (2004 : 41).

Le particularisme lexical s'adapte donc à la situation sociolinguistique du français en Algérie. Partant de ces formes attestées dans le français parlé et écrit en Algérie on peut déduire que dans ce pays, il existe bel et bien un français au niveau lexical s'entend, propre à ce pays francophone.

Enfin, notre description s'est assignée pour fin d'apporter une contribution, un tant soit peu modeste, à la recherche sur la langue française comme l'une des composantes du paysage linguistique algérien avec un angle d'approche linguistique.

Bibliographie

Benzakour, F. 1995. « Le français au Maroc. Processus néologique et problème d'intégration » in A. Queffélec, F. Benzakour, Y. Cherrad-Bencheffra, (éds). *Le français au Maghreb*, Pub. de l'Université de Provence.

Cherrad-Bencheffra, Y. 2004. « Paroles d'étudiants », in *Des langues et des discours en question, Les Cahiers du SLADD 2*, Université de Constantine.

Debov, V. 1995. « Les éléments arabes du français écrit en Tunisie. » (Contribution à une réflexion sur l'unité/ la diversité du français maghrébin) in A. Queffélec, F. Benzakour, Y. Cherrad-Bencheffra, (éds). *Le français au Maghreb*, Pub. de l'Université de Provence.

Derradji, Y. 1999. « Le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée », in S. Lafage et A. Queffélec, *Le français en Afrique*, revue du Réseau des observatoires du français contemporain en Afrique, Didier-Erudition.

Derradji, Y. 2004. « La langue française en Algérie : particularisme lexical ou norme endogène ? » in *Des langues et des discours en question, Les Cahiers du SLADD 2*, Université de Constantine.

Deroy, L. 1956. « L'emprunt linguistique » Les Belles Lettres.

Gaadi, D. 1995. « Le français au Maroc. L'emprunt à l'arabe et les processus d'intégration » in A. Queffélec, F. Benzakour, Y. Cherrad-Bencheffra, (éds). *Le français au Maghreb*, Pub. de l'Université de Provence.

Guilbert, L. 1975. « La créativité lexicale » Paris, Larousse.

Kethiri, B. 1994. « Les particularités du français en Algérie », mémoire de DEA, Aix en Provence.

Kethiri, B. 2004. « Les emprunts dans le français en usage en Algérie : étude lexicologique et sociolinguistique », Mémoire de Magister, Université de Constantine.